



Public concerné

Futurs agriculteurs (ayant engagé un Plan de Professionnalisation Personnalisé = PPP) et souhaitant s'installer en Drôme



Durée

1 jour(s) / 7h

FORMATION

Articuler son projet avec son environnement



Pré-requis

Être en parcours PPP (Plan de Professionnalisation Personnalisé) et souhaiter s'installer dans la Drôme.



Objectifs pédagogiques

Maîtriser les enjeux de l'installation en agriculture, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux et personnels.
Connaître les aspects réglementaires en lien avec son projet.
Identifier les démarches nécessaires en phase de démarrage, connaître les acteurs et partenaires du monde agricole, se familiariser avec les documents administratifs.
Créer des liens entre porteurs de projet.
S'approprier son projet et son insertion dans son territoire.
Prendre du recul, avoir une analyse globale et critique de son projet.
Se projeter dans les évolutions à venir : son système, ses productions et/ou son métier.



Contenu

Jour 1

Accueil, présentation des stagiaires et des projets.
Le rôle de la MSA, les conditions d'affiliation, le régime retraite.
Aspects réglementaires : autorisation d'exploiter, conditionnalité des aides PAC, l'accès à l'eau, les subventions et le PCAE, la préservation du foncier agricole.

Jour 2

Le montage financier de mon projet, la trésorerie d'une exploitation.
Les démarches "installation" : aides et déclaration d'activité.
La gestion de l'eau.

Jour 3

Environnement et biodiversité : préserver les ressources naturelles, le programme et les expérimentations menées par la Plateforme TAB.
Témoignage d'un jeune installé.
La communication, le lien au territoire.
L'équilibre vie privée/vie professionnelle.



Méthodes pédagogiques

Echanges et témoignages.
Interventions thématiques.
Travaux en groupes (3-4 personnes) : échanges et partages sur les risques et les solutions à mettre en oeuvre.
Analyses de cas concrets.



Modalités d'évaluation

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode





Autres informations

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation par la Chambre d'Agriculture de la Drôme Dans le cadre de votre projet d'installation, d'autres formations peuvent venir compléter ce module obligatoire.

7 sessions de formations organisées par an dont une session au printemps à Nyons, une session à l'automne organisée dans le Secteur Vallée de la Drôme - Diois.

Horaires de la formation :

9h00-12h30 et 13h30-17h00. Le jour 3 se déroule systématiquement à la Ferme Expérimentale à Étoile-sur-Rhône.

Pour les personnes en situation de handicap, [cliquez ici](#).

